



# LE VRAI CANTON COMINES-WARNETON TERROIR PICARD EN WALLONIE

Bulletin bimestriel de l'association culturelle  
des cinq anciennes communes du canton

Editeur Responsable : Laurent BREYNE, rue de la Marlière, 5 - 7781 HOUTHEN

Périodique créé en juillet 1974 - N° 223 - septembre - octobre 2018

Adresse de contact : Le VRAI CANTON - Chemin de la Cerisaie, 1 - 7780 - COMINES - vraicanton@gmail.com

## FUSIONS DE 1975 (10) POSITION DES ANCIENNES COMMUNES (suite)

### FUSION WARNETON – PLOEGSTEERT ???

En date du 29 septembre 1973, le conseil communal de Warneton avait déjà conclu à l'unanimité (PLP, PSC, PSB) qu'aucune fusion n'était souhaitable. Lorsque les premiers projets parurent dans la presse (10 février 1975), ils corroboraient les conclusions de la Commission régionale instituée par le gouverneur de la province : aucune fusion n'était souhaitable dans le canton de Comines. Cette Commission avait en outre estimé que Warneton et Ploegsteert devaient rester deux communes distinctes, ce que Warneton souhaitait contrairement à Ploegsteert. La première justifiait au Ministre les raisons de son choix. Tout lui fut rappelé :

- la distance entre les deux communes
- le caractère industriel de l'une, et agricole de l'autre
- la proximité de la frontière française au Bizet
- les briqueteries de Ploegsteert ont leur siège social à Warneton
- le titre de ville porté par Warneton
- la viabilité de Warneton à tous points de vue : jeunesse, 3e âge, futur hall des sports en construction, voirie, personnel communal, pompiers, trois réseaux d'enseignement, service technique, e.a.

La Commission régionale avait même suggéré qu'en cas de fusion imposée, elle préconisait le partage de Bas-Warneton en deux et la réunion de ce village à Warneton. Cette thèse s'appuyait sur diverses considérations :

- la proximité de Bas-Warneton et de Warneton
- le même service postal
- les affinités entre les habitants
- le courant dessiné par le Plan de Secteur est orienté de Bas-Warneton à Warneton.



En conclusion : préférence est donnée aux fusions volontaires. Mais en cas de fusion imposée, fusion de Warneton avec Bas-Warneton, mais pas avec Ploegsteert.

Deux mois plus tard, répondant à la demande du Ministre faite aux communes d'exprimer leur choix, le conseil commu-

nal de Warneton (10 avril 1975) a mis aux votes la proposition de la Ville :

- priorité aux fusions volontaires ou à la fédération de communes
- en cas de fusion imposée : fusion avec Bas-Warneton
- si la nouvelle entité n'est pas suffisante aux yeux de l'autorité supérieure, fusion de Warneton avec Ploegsteert<sup>1</sup> et une partie de Bas-Warneton
- Warneton doit garder son statut de ville

Après le rappel par le Bourgmestre Jean Cappelle de l'importance historique du moment, la proposition fut adoptée par 8 voix (J. Cappelle, O. Loridan, M. Vennin, A. Decampenaere, G. Delchambre, C. Pétilon, L. Desimpel, F. Leterme), contre 5 (H. Gruson, E. Delire, S. Coppin, J. Vanpeteghem, A. Van Lerberghe).



Ultérieurement, une caricature due à Michel De Witte illustre parfaitement le passé de Warneton et celui de Ploegsteert. 1) Warneton perd Ploegsteert (1850) ; 2) tous deux perdent leur identité (1976) ; 3) ni l'une ni l'autre n'ont plus d'échevins (1994).

### LES FUSIONS A PLOEGSTEERT

Le Plan Michel (créant deux communes dans le canton) a suscité à Ploegsteert comme ailleurs une série de réactions dont voici les principales.

#### 1. Le PS de Ploegsteert

Après examen du plan des fusions présenté par le Ministre Michel, le Comité local en conclut que :

- les communes de Ploegsteert et de Warneton sont viables seules
- il n'y a donc aucune raison de les fusionner (Caricature de Michel De Witte)
- mais que si fusion il devait y avoir, la seule envisageable serait celle de Ploegsteert avec Warneton.

#### 2. Réaction du Sénateur Bertouille

La proposition suivante du sénateur Bertouille fut prise en

<sup>1</sup> Ploegsteert faisait partie de Warneton depuis l'indépendance belge de 1830 jusqu'en 1850, quand le village fut érigé en commune.

considération par le Sénat le 30 janvier 1975 fut renvoyée à la Commission de l'Intérieur et de la Fonction publique. Elle défendait le principe d'une fédération de communes. D'autre part, aucune autre restructuration en dehors du canton n'était possible en raison de son caractère linguistique (facilités). En outre, la collaboration entre les cinq communes n'a jamais été bénéfique en raison du manque d'union entre les mandataires politiques locaux.

Selon ses dires, une partition du canton en deux ne résoudrait rien. D'autant plus que Warneton et Ploegsteert sont distants au point que par le passé déjà ils furent séparés pour cette raison.

### 3. Réaction du conseiller communal Jean Castrique : distinction fusion / fédération ? (voir par ailleurs)

### 4. Position du conseil communal de Ploegsteert

Le 6 octobre 1973 déjà, le conseil communal avait opté pour la fusion avec Warneton. Le projet de janvier 1975 prévoyait la fusion entre Ploegsteert + Warneton + Bas-Warneton (centre). Réuni le 17 avril, il rappelle l'opposition de Bas-Warneton à tout démantèlement de la commune et le souhait de Comines de fusionner avec Bas-Warneton. Il conclut que si un regroupement

est imposé, il n'est possible qu'avec Warneton et confirme sa décision d'octobre 1973 : fusion entre Ploegsteert et Warneton.

### 5. Lettre au Ministre Michel, signée par tous les conseillers communaux de Ploegsteert

Fin juin, le conseil communal examina le dernier projet du Comité ministériel des affaires régionales wallonnes en matière de fusion. Il marquait sa stupéfaction d'apprendre que le Comité ministériel préconisait une seule commune pour Comines. Il estimait que cette décision allait à l'encontre de toutes les délibérations antérieures et que cette formule n'avait jamais figuré dans aucun projet ministériel. Il marquait sa solidarité avec les autres conseils communaux du canton et confirmait sa décision du 17 avril, tout en exprimant sa crainte des réactions que tout verdict arbitraire pourrait susciter au sein de la population.

### 6. Annonce d'une manifestation à Tournai, le 11 octobre 1975, contre les fusions.

Les inscriptions se prenaient à l'administration communale, chez le Bourgmestre ou chez M. Florent Van Massenhove. Un autocar était prévu.

*Jean Milleville (à suivre : dernier épisode et conclusions)*

## L'P'TIT TÔNÉ (2)

**RÉSUMÉ du n°1:** Une fois de plus, Chicot est revenu demander à la mère Magloire de lui vendre sa ferme. Devant son refus, il lui propose un marché : tant qu'elle vivra, tous les mois il lui donnera 1500 euros en échange de sa signature chez le notaire d'un petit papier qui lui garantira sa ferme. Elle réserve sa réponse à huitaine. (Source « Le Petit fût » de G. de Maupassant)

L'mère Magloire èle arètôt pòs d'buziyi. Lés quate nuts d'après èle a pòs fermé l'eûl. Ele se déméfiôt qu'i-avôt lô-d'zous ène saquô d'pòs treup nèt. Més l'idée d'orchevôr tous cés sous qui-z'arriverôt'te dins sés pokes sans rin fère, cha ralumôt l'flamme de s'bourse.

Adan èle a été racontér sin conte au notaire. Li, i trouvôt l'proposition de Chicot come i fôt. Més i li a tout d'manme dit de d'mindér deux meules euros à l'plache de meule chonq chints par môs, vu que l'cinse èle in valôt au monss quate chint meule.

- Si t'vis diche ans, i paiera fok deux chint quarante meule euros !

D'avant cheule montane d'sous, Magloire èle s'a mis à trônér (termbler), méfiante. Ele avôt meule quèstions à d'mindér à l'ome de lô (loi) sans pouvôr s'décidér. A la fin, èle a dit au notaire d'préparer lés papis ét èle a èrpéri à s'majan, come sik èle avôt bu deux lites de cidre l'in d'rire l'âte.

Tchan que Chicot i-a orvenu l's'mâne d'après pour orchevôr l'rèponse, Magloire èle dijôt rin pindant in long mômint. Més d'peur qu'i partirôt, èle a sorti l'proposition du notaire. Du keup, Chicot i-a fét in pas in arrire in féjant « non » de s'tiète. Adan, èle a èspliqui à l'aubergiste qu'èle avôt fok manme pus

chonq ans à vife ét qu'à septante-chonq ans, èle étôt , v'ne malédape (patraque), que dés passants i devôt'te souvint la porter à s'majân. Més Chicot i restôt frôd, sans l'vér sés zis.

- Allons, visse bigote, t'és soleute come l'cloki d'l'égleuche. Pour seûr que te vas vife jusqu'à chint diche ans. Ch'est manme ti qui vòs m'intérrér.

Et l'reste du jour i s'a passé dins dés discussions à n'in pus finir. Més la mère èle a pòs canji d'idée. A la fin, tchan que l'sôlêl i c'minchôt à s'muchi d'rire lés arpes, Chicot i-a accèpté d'donér lés deux meule euros par môs. L'lind'man i signôt'te l'acte chez l'notaire, ét Magloire èle a akeur voulu chonq meule euros de d'zous d'tafe.

Et lés môs ét les années i-z'ont c'minchi à passér. L'mère Magloire èle s'portôt come ène jone file, pindant que Chicot i perdôt côrache. I s'sintôt arinji dins l'histôre ét i pinsôt qu'i-allôt ète bêtôt reutche (ruiné). Alfôs i-allôt chez Magloire, come les cinsis i font en juyét (juillet) tchan qu'i vont vîr sik lés blés i sont meurs (mûrs) pour l'pique (la faux). Et à chaque fòs amarvôyi (furieux), i ormontôt dins s'carète in gueurnôtant (ronchonnant) inter sés dints : « Te n'crèv'ròs donc jômés, visse carcasse ».

I savôt pus quô fère. I la démérijôt (détestait). I-arôt bin voulu l'étronér (étrangler) pour s'arvinji (se venger) come in cinsi rinchlé (volé). Adan i-a c'minchi à cachi après in ban eurmète (remède) pour n'd'in finir à tout jômés.

Ene paire de môs après, i-a orvenu in s'frottant lés mans, come l'preumire fôs. Et après in mômint sans rin dire :

La famille remercie l'ensemble du personnel pour son dévouement.

- Dis donc, la mère, j't'invite à dîner dins m'n auberge. Dins min péyis in dit come chô qu'in ést pus amisses, nous âtes deux. Cha m'fét du mô. Vins minji à m'majân, t'aras rin à péyi, ch'est mi qui mi qui régale. Cha m'ferôt vrémint pléji. Magloire èle a pôs attendu lômint.

Jean Milleville (à suivre : Episode 3)

## LES ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2018 BOULEVERSENT L'ECHIQUEL POLITIQUE DE COMINES-WARNETON

Précédées d'une campagne animée par l'abondance de tracts électoraux, et remarquée par l'agressivité dans le chef des réseaux sociaux, ces élections de 2018 se sont révélées surprenantes à plus d'un titre.

1. D'abord, la liste « Action » de la majorité en place conduite par la bourgmestre f.f. M-E Desbuquoit depuis le retrait forcé de G. Deleu élu à la tête de la ville en 2012, perdait sa majorité absolue au conseil communal. (11 sièges au lieu de 13). Curieusement, ce même parti gagnait un siège au CPAS.

2. La deuxième surprise, attendue elle aussi, était à mettre sur le compte du parti « Ecolo » conduit par Ph. Mouton. Il opérait une percée à l'instar de la plupart des communes en Belgique : avec 4 sièges, il doublait son score antérieur.

3. L'éclatement du P.S. (1 siège) bien isolé en face de son dissident MCI qui réussissait son entrée au conseil communal avec 2 sièges.

4. La stagnation du groupe « Ensemble » (ex-MR) sous la conduite d'A. Leeuwerck qui remplaçait Chantal Bertouille à la demande de celle-ci. Il gardait ses 7 sièges.

### RESULTATS A LA COMMUNE

Les chiffres : 10.907 inscrits ; 9.977 votants (91,5 %) ; blancs et nuls : 949 (9,5 %).

#### Etaient élus ECHEVINS :

A Comines-Warneton rien n'est semblable aux autres communes wallonnes (qui obéissent au Code Wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation, loi du 27 mai 2004 et aux décrets ultérieurs). Sur ce plan, le Statut Spécial de 1988 fait de Comines-Warneton une exception. Ici, la répartition des fonctions scabinales se fait en fonction d'un calcul savant basé sur le chiffre électoral (nombre de bulletins de vote comptabilisés par chaque parti). Chaque liste obtient un nombre déterminé d'élus et les répartit en fonction des voix de préférence. Il n'y a PLUS de report des cases de tête (dans toute la Wallonie, du moins).

C'est ainsi que le soir des élections sortaient des urnes les 5 échevins suivants :

- trois candidats d'Action : M-E Desbuquoit ; Clémentine Vandebroucke ; Jean-Jacques Pieters
- une candidate d'Ensemble : Alice Leeuwerck
- un candidat d'Ecolo : Philippe Mouton.

(Un échevin suppléant s'ajouterait à cette liste des 5 échevins

au cas où l'un d'eux ou l'une d'elles deviendrait bourgmestre).

#### Etaient élus conseillers communaux

Ici aussi la répartition des sièges était attribuée suivant le même schéma : d'abord le chiffre électoral pour déterminer le nombre d'élus (selon la clef de répartition) dans chaque liste, puis les votes de préférence.

#### 4 élus ECOLO

Philippe Mouton (1033 voix), Frank Efessoti (313), Peggy Delbecque (309), Sylvie Vancraeynset (290)

#### 7 élus ENSEMBLE

Alice Leeuwerck (1150), Didier Soete (860), Chantal Bertouille (795), André Gobeyn (502), Myriam Lippinois (424), Eric Devos (396), Johanna Moeneclay (385)

#### 2 élus MCI (Mouvement Citoyen et Indépendant) :

David Kiriakidis (606), Florence De Kimpe (286)

#### 1 élu PS

David Warquin (214)

#### 11 élus ACTION

Marie-Eve Desbuquoit (2305), Clémentine Vandebroucke (722), Jean-Jacques Pieters (713), José Ryckebosch (654), Vincent Bataille (600), Didier Vandesselde (568), Gaël Ooghe (707), Marion Hof (479), Charlotte Gruson (465), Jean-Baptiste Lindeboom (455), Stéphane Dejonghe (360)

Le soir des élections, aucune liste n'ayant obtenu la majorité absolue, diverses hypothèses circulaient à propos des coalitions envisageables.

1. Action (11) + Ecolo (4) = 15 sièges.

2. Ensemble (7) + Ecolo (4) + MCI (2) = 13 sièges

3. Action (11) + MCI (2) = 13 sièges

4. Action (11) + MCI (2) + PS (1) = 14 sièges

Autant de coalitions mathématiquement possibles, mais étaient-elles envisageables politiquement ?

Seule certitude : la clef de l'énigme était dans les mains d'Ecolo qui semblait incontournable. Son leader prit le temps d'une profonde réflexion, son choix pouvant être considéré comme un véritable détonateur.

### ELECTIONS AU CPAS

Chiffres : inscrits : 9.953 ; votants : 9.110 (91,5 %) ; blancs et nuls : 1054 ( ? ? ? ? ? ? ? )

Ici aussi, Comines-Warneton est écarté de Code Wallon cité plus haut. Les électeurs choisissent directement les conseillers et le bureau social. Privilège ou poison ? Répartition des 11 sièges : Ecolo : 2 / Ensemble : 2 / Action 7. MCI et PS : aucun

#### BUREAU PERMANENT :

**Trois « Action » :** Frédéric Hallez (1137), M-E Desbuquoit : (1103), Christine Vantorre (822)

**Un « Ecolo » :** Philippe Mouton (945)

**Elue Echevine,** M-E Desbuquoit est remplacée par Carine Stamper (691)

**Elu Echevin,** Philippe Mouton est remplacé par Peggy Delbecq (290)

**Sont élus conseillers du CPAS : 7** (+ 4 Bureau ci-dessus)

**Quatre « Action » :** Christine Milleville (657), Francis Gaquière (484), Jeannot Castrique (464), Frédéric Six (439)

**Deux « Ensemble » :** Arnaud Casteleyn (585), Béangère Gobeyn (453)

**Un « Ecolo » :** Frank Efesotti (245)

*NB: des désistements ou d'autres attributions pourraient faire entrer des suppléants dans ces listes et les modifier.*

## A LA PROVINCE

Parmi les trois 3 candidats de Comines-Warneton, seule M-Eve Desbuquoit (3.565 voix de préférence) était élue au conseil provincial du Hainaut sous l'étiquette CDH.

## PREMIERES CONCLUSIONS

1. « Action » expliquait son recul par le retrait de la politique de 2 ténors en voix : G. Deleu (2.886) et F. Baelen (1.069).

2. Quelques personnalités marquantes disparaissent ou se sont mises quelque peu en retrait : Didier Vandeskelle, Chantal Bertouille, Jeannot Castrique, Francis Gaquière, Luc De Geest, Freddy Baelen.

3. D'autres par contre arrivent en force ou confirment : Philippe Mouton, Alice Leeuwerck, Jean-Jacques Pieters, Clémentine Vandenbroucke.

4. La mobilisation des jeunes et le « tsunami » écologique annoncé dans lequel la planète vit à l'heure actuelle ont eu un impact sur le succès d'Ecolo.

5. Le Collège échevinal est rajeuni et se féminise, ce qui fait dire à d'aucuns que la législature à venir pourrait inspirer un film historique intitulé « La Bataille des Femmes », arbitrée par des hommes ????? Hou !!!!! le vilain misogyne .....

6. La situation décrite ci-dessus est digne d'un polar dont le scénario s'écrit encore au moment où ces lignes sont écrites (càd le 17 octobre). L'avenir résoudra l'énigme. D'ici là, dormez tranquilles, braves gens !

## EPILOGUE (ajouté le 22 octobre 2018)

Le vendredi soir, 19 octobre, après 5 jours et autant de nuits de réflexions et de négociations, le groupe Ecolo annonçait les accords de la saint René, soit une tripartite avec Ensemble et le MCI. Cette nouvelle coalition prenait les commandes de la commune pour les six prochaines années et proposait le fauteuil de bourgmestre à Alice Leeuwerck. Cette coalition détenait une majorité de 13 sièges sur 25 au conseil communal et comptait 2 échevins (Ph. Mouton et D. Soete) au Collège. En conséquence, le groupe Action, à la tête de la commune depuis quelque soixante ans, était versé dans l'opposition avec ses 11 conseillers et ses 3 échevins (M-E Desbuquoit, Clém. Vandenbroucke et J-J Pieters).

Comines-Warneton vivait donc une situation unique (d'autres auraient dit inique) : un des 3 partis de la coalition (MCI) ne détenait aucun échevin ; par contre, le parti de l'opposition (Action), lui, en comptait trois. Tel était ce que d'aucuns appelaient obstinément un privilège démocratique dû au Statut Spécial de 1988.

Et en même temps, les électeurs avaient placé le CPAS sous l'autorité d'Action, comme vu ci-dessus. L'avenir s'annonçait tumultueux.... Wait and see !!!

#### MORALITE :

**Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?????**

*Jean Milleville le 22 octobre 2018*

## Et l'orthographe ??? Caisse con n'en faix ????? (cas n°2)

Cette deuxième rubrique abordera un problème d'orthographe que l'on rencontre assez régulièrement sur des panneaux ou des affichettes. Voici ce qu'on y lit :

« *Le parking est réservé à la clientèle le temps de faire leurs achats* ».

Evidemment tout le monde comprend !... *sauf ceux qui s'en fichent !*

Où est l'erreur ? Le possessif « leur-s » désigne toujours plus d'une personne (au pluriel, donc). Or ici, il renvoie à « clientèle » qui est un singulier (même si 'clientèle' représente plusieurs personnes, mais le mot est au singulier). Deux

corrections sont envisageables :

1. « Le parking est réservé aux clients (pluriel) le temps de faire leurs (pluriel) achats » OU BIEN

2. « Le parking est réservé à la clientèle (singulier) le temps de faire ses (singulier) achats ». Et le tout est joué !

Voici un autre cas rencontré. Trouvez vous-mêmes l'erreur. Et corrigez ....

« La famille remercie l'ensemble du personnel pour leur dévouement. »

La réponse est cachée quelque part dans ce « Vrai Canton ». Belle enquête..... J.Mil